Le point du CCCSO sur l'apprentissage préscolaire

« Ensemble, tout est possible »

Les éducatrices de la petite enfance du SCFP sont les meilleures!

Connaissez-vous une éducatrice de la petite enfance qui fait une véritable différence dans la vie de jeunes enfants en apprentissage? Connaissez-vous une éducatrice de la petite enfance qui fait partie d'une équipe véritablement spéciale?

Dans ce cas, dépêchez-vous, parce que la période de mise en candidature pour les Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement est ouverte. À compter d'aujourd'hui, les parents, les étudiants, les éducateurs et les membres des collectivités peuvent proposer le nom d'un éducateur ou d'un membre du personnel de soutien en enseignement comme candidat à l'un de ces prix.

Deux nouveaux prix ont été créés cette année en reconnaissance du rôle unique joué par les éducatrices de la petite enfance dans le soutien aux enfants et aux familles. Éducatrices de la petite enfance de l'année et membre d'une équipe de maternelle à temps plein de l'année.

La date limite pour proposer des mises en candidature est le 6 février 2012.

Pour en savoir plus ou pour télécharger le formulaire de mise en candidature, rendez-vous sur www.edu.gov.on.ca/prixenseignement.

Le SCFP célèbre ses succès en matière de représentation des éducatrices de la petite enfance en Ontario

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) veut vous souhaiter la bienvenue au sein de notre syndicat! Le SCFP a depuis longtemps un profond engagement envers la représentation des éducatrices de la petite enfance. Il y a des années que le SCFP réclame un système de services de garde financé et assuré par le public. Notre position en faveur de services de garde et d'un programme d'apprentissage des jeunes enfants universel intégrant le cursus scolaire remonte aux années 70.

Depuis l'été dernier, nous travaillons sans relâche à sécuriser les droits de représentation des éducatrices de la petite enfance de tous les conseils scolaires. Pour en apprendre plus, prenez contact avec le président de votre section locale ou votre conseiller syndical.

L'avenir vous appartient!

L'annonce faite en 2009 par le gouvernement ontarien de la création d'un programme de maternelle à temps plein a été un pas dans la bonne direction. En juin 2010, le gouvernement a invité le SCFP et d'autres syndicats désireux d'obtenir les droits de négociation des éducatrices de la petite enfance à prendre part à la Table de discussion provinciale (TDP). Nous y étions avec des représentants des associations de conseils scolaires. Le gouvernement a reconnu que le taux de rémunération qui était proposé ne survivrait pas aux contestations en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*. Nous avons été en mesure de négocier un taux salarial normalisé et la méthode de financement de ce programme à partir des sommes versées aux conseils scolaires.

Lors de la conférence des travailleurs des conseils scolaires représentés par le SCFP en Ontario, nous nous sommes engagés à syndiquer les éducatrices de la petite enfance au sein d'unités de négociation dans les différents conseils

scolaires. C'est avec plaisir que nous sommes aujourd'hui en mesure de vous informer que nous avons obtenu les droits de représentation d'environ 600 éducatrices de la petite enfance qui sont désormais des nouveaux membres de notre syndicat. Ce nombre continuera de croître chaque année alors que nous approcherons la mise en œuvre pleine et entière du programme.

En décembre 2010, le gouvernement a annoncé un revirement majeur par rapport à son plan original d'implantation du programme de maternelle à temps plein. Le gouvernement a cédé aux pressions du YMCA et des *Boys and Girls Clubs* qui réclamaient que les conseils scolaires disposent d'une capacité illimitée à confier les programmes d'apprentissage d'avant et après les heures de classe à des sous-traitants. Cette position s'écarte des recommandations et de la vision de Charles Pascal qui préconisait un système intégré pour l'ensemble de la journée. Son intention était de faire en sorte qu'il soit facile pour les jeunes enfants de passer des programmes d'éducation de base aux programmes avant et après les heures de classe, faisant de l'école le seul endroit où apprendre toute la journée. Maintenant, le gouvernement a ouvert la porte aux fournisseurs privés, compromettant du même coup la vision de Charles Pascal et soulevant des préoccupations en matière de respect de la vie privée. Le SCFP a été parmi les premiers à condamner cette nouvelle approche et il travaille toujours en collaboration avec tous ceux qui s'opposent à cette proposition.

Qu'est-ce que le SCFP?

Le SCFP représente 630 000 travailleurs et est le plus important syndicat du secteur public au Canada. Le SCFP représente des éducatrices de la petite enfance et des membres du personnel de conseils scolaires dans toutes les provinces, soit plus de 100 000 membres du personnel de soutien. Le syndicat a été fondé en 1963 suite à la fusion de deux importants syndicats, le *National Union of Public Service Employees (NUPSE – Syndicat national des employés des services publics) et le National Union of Public Employees (NUPE – Syndicat national des fonctionnaires)*. La fusion *NUPE-NUPSE* n'a pas eu lieu du jour au lendemain; elle est survenue après de longues années de préparation entreprises en 1956. À la suite de sept ans de discussions, un rapport a été présenté lors du Congrès du CTC à Winnipeg au Manitoba. C'est le 24 septembre, 1963 que le Syndicat canadien de la fonction publique est né. Pour en savoir plus, rendez-vous sur scfp.ca/histoire.

Comment les travailleurs sont représentés au Comité de coordination des conseils scolaires de l'Ontario

Le Comité de coordination des conseils scolaires de l'Ontario (CCCSO) regroupe les membres du SCFP du secteur de l'éducation qui sont responsables de rendre possible tout le travail de l'enseignement.

Il s'agit d'adjoints à l'enseignement, d'instructeurs d'anglais langue seconde, de professeurs en alphabétisation, d'adjoints administratifs, de concierges et de membres du personnel de l'entretien, de conducteurs d'autobus, d'employés de cafétéria, de travailleurs en technologies de l'information, de conseillers communautaires et de membres du personnel de bureau et du personnel de soutien, tant dans les écoles que dans les conseils scolaires. Le SCFP représente 55 000 membres de ce secteur en Ontario.

La Division de l'Ontario du SCFP a créé le CCCSO de façon à ce qu'il s'occupe exclusivement des enjeux et discussions liés aux conseils scolaires. Les autres secteurs comme les services sociaux, les soins de santé et les municipalités ont aussi leur comité doté de leur propre personnel et menant leurs propres campagnes. La tâche de la Division est de coordonner les actions politiques et de lobbying dans tous les secteurs, un réseau composé de plus de 300 sections locales.

Le CCCSO permet aux travailleurs du secteur de l'éducation de l'ensemble de la province de partager informations et stratégies en vue de la négociation et de discuter ensemble d'enjeux et de politique qui les touchent. Avec plus de 100 sections locales réparties dans 17 régions, ce comité appuie les sections locales dans leurs luttes contre la sous-traitance et dans leur défense de l'éducation publique contre les compressions.

Les représentants du CCCSO sont élus dans les 17 régions de la province. Il s'agit notamment de représentants de la

santé et sécurité et des travailleurs blessés et de dirigeants de la Division de l'Ontario. Ils se rencontrent tous les mois, soit par conférence téléphonique ou en personne. Le CCCSO publie un bulletin d'information bimensuel afin que les membres demeurent informés et il détient maintenant le mandat de mener la négociation centrale avec le ministère de l'Éducation.

Le SCFP mène en négociation des salaires des éducatrices de la petite enfance

Le SCFP, qui syndique des travailleurs depuis près de 50 ans, a toujours été un meneur en matière de représentation des travailleurs des conseils scolaires de l'Ontario. Parmi les changements observés récemment dans les écoles anglophones il y a l'ajout des établissements de garde d'enfants dans le but de gérer le nombre croissant de jeunes enfants. Les conseils scolaires francophones ont intégrés les services de garde d'enfants depuis 1998. La plupart des conventions collectives du SCFP contiennent des dispositions faisant en sorte que les droits de représentation et les conditions de travail des nouvelles classes d'emplois, comme les éducatrices de la petite enfance, sont automatiquement étendues à ces groupes.

Notre succès est clairement démontré par le fait que le SCFP représente maintenant 600 éducatrices de la petite enfance dans plus de 20 conseils scolaires ontariens. Il s'agit notamment du Conseil scolaire catholique du district d'Algonquin et Lakeshore, du Conseil scolaire catholique du district Sud-Ouest, du Conseil scolaire public du Nord-Est, du Conseil scolaire catholique de l'Est de l'Ontario, du Conseil scolaire catholique du district de Halton, du Conseil scolaire catholique du district de Hamilton-Wentworth, du Conseil scolaire du district de Hastings et Prince Edward, du Conseil solaire catholique du district de Huron-Perth, du Conseil scolaire du district de Kawartha Pine Ridge, du Conseil scolaire de Lambton Kent, du Conseil scolaire du district de Limestone, du Conseil scolaire catholique du district de London, du Conseil scolaire catholique du district du Nord-Ouest, du Conseil scolaire catholique du district d'Ottawa, des Conseils scolaires catholiques des districts de Peterborough, Victoria, Norththumberland & Clarington, du Conseil scolaire catholique du district de St. Clair, du Conseil scolaire du district de Thames Valley, du Conseil scolaire du district de Toronto, du Conseil scolaire du district du Haut Canada et du Conseil scolaire catholique du district de Windsor-Essex.

Nous défendons en ce moment les clauses de représentation des éducatrices de la petite enfance des Conseils scolaires catholiques des districts de Niagara, York et Waterloo devant le Conseil des relations de travail de l'Ontario.

Comment le SCFP fait-il avancer la cause des éducatrices de la petite enfance?

Les éducatrices de la petite enfance membres du SCFP touchent de meilleurs salaires et profitent de conditions de travail, d'occasions de formation, d'une représentation et d'un soutien supérieurs.

Nous avons mené les discussions visant à ce que l'entente cadre provinciale reconnaisse l'expérience des éducatrices de la petite enfance auprès d'employeurs précédents et établisse une grille salariale améliorée. C'est pour cette raison que les éducatrices de la petite enfance du SCFP ont profité d'ajustements à leur grille salariale au début de chaque année scolaire.

Au cours des 18 derniers mois, le SCFP a travaillé avec énergie à compléter les conventions collectives de ses éducatrices de la petite enfance de façon à ce qu'elles incluent les augmentations salariales négociées à la TDP. À compter de maintenant, les éducatrices de la petite enfance qui intègrent des écoles déjà représentées par le SCFP auront immédiatement droit aux avantages sociaux et aux augmentations de salaire négociés par le SCFP.

Accès à l'assurance-emploi pour les éducatrices de la petite enfance

Les éducatrices de la petite enfance du SCFP ont droit à l'assurance-emploi lorsqu'elles sont mises en disponibilité en décembre, en mars et pendant les mois d'été. Au cours de la première période, en décembre 2010, certaines éducatrices se sont vues refusées les prestations d'assurance-emploi. Le SCFP les a représentées dans le cadre du processus d'appel de l'assurance-emploi, assurant ainsi leur droit de toucher des prestations. La position du

SCFP a été reçue à l'unanimité. Le conseil a conclu : « que la plaignante n'est pas une enseignante au sens de la définition comprise à la Loi et aux règlements de l'assurance-emploi et qu'elle était en conséquence admissible aux prestations d'assurance emploi pendant les périodes dites de non-enseignement. »

Le SCFP, par le biais de son bureau national à Ottawa, a entrepris de rencontrer les dirigeants de l'assurance-emploi afin de s'assurer que cette situation ne se répète pas au cours des prochaines périodes de licenciement. Résultat, il y a eu très peu de problèmes impliquant des éducatrices de la petite enfance pendant la période d'été. Nous continuons à représenter les quelques éducatrices qui ont éprouvé des problèmes cas par cas.

Nous poursuivrons notre travail auprès de la Commissaire représentant les travailleurs à la Commission de l'assurance-emploi à Ottawa afin de régler ce problème dans l'ensemble du système.

Représentation des éducatrices de la petite enfance à la Conférence 2011 du CCCSO

En février dernier, un groupe représentant les éducatrices de la petite enfance a pris part à la Conférence du CCCSO et a eu l'occasion de faire part des enjeux spécifiques aux éducatrices dans le cadre de l'un des ateliers. Lors de cette conférence, deux résolutions ont été adoptées par les délégués et font maintenant partie de notre plan d'action pour l'année en cours. Le thème de la conférence était : Ensemble, tout est possible – un thème qui fait référence à notre travail de préparation à la prochaine ronde provinciale de négociation.

Appels au Conseil des relations de travail de l'Ontario, un long processus

Nous travaillons avec énergie à faire reconnaître que les clauses des contrats en vigueur entre les Conseils scolaires catholiques des districts York, Niagara et Waterloo s'appliquent aux droits de négociation des éducatrices de la petite enfance. La Fédération des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) conteste ce droit dans le cadre de trois appels distincts. L'enjeu connaîtra son dénouement devant le Conseil des relations de travail de l'Ontario. La cause de Niagara a été complétée le 12 décembre, 2011et nous sommes en attente de la décision du Conseil. Les causes de York et Waterloo sont toujours en cours. Il s'agit d'un long processus, mais nous vous tiendrons informés.

À venir

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts de promotion des avantages du Programme d'apprentissage à temps plein et à l'année auprès du public, des conseils scolaires et de la province. Il s'agit du modèle qui avait d'abord été promis par le gouvernement. Lorsque nous aurons atteint notre objectif, les enfants profiteront d'une expérience d'apprentissage plus riche, les parents auront des interactions quotidiennes avec les gens qui s'occupent de leurs enfants et les éducatrices de la petite enfance auront un emploi à temps plein 12 mois par année, offrant de bonnes conditions de travail, des avantages sociaux et un régime de retraite.

Le SCFP continuera de représenter les éducatrices de la petite enfance, même si des problèmes surgissent entre elles et les enseignants avec qui elles sont partenaires. Nous travaillerons aussi à faire en sorte que les directeurs et les autres membres du personnel comprennent le rôle essentiel joué par les éducatrices dans le déploiement de ce programme. Nous ferons en sorte que votre travail obtienne le respect qu'il mérite.

Vos voix seront entendues et vos opinions quant aux façons dont le programme peut être amélioré seront prises en compte. Comme élément important du secteur des Conseils scolaires du SCFP, vous comptez!

SEPB 491/gpb